

MIGRATION

Des centaines d'enfants à la rue

Ils ont moins de 18 ans, sont seuls et dorment sur le pavé bruxellois. Une conséquence de la saturation des centres de pré-accueil.

La Belgique connaît depuis plusieurs mois une augmentation très sensible du nombre de demandeurs d'asile dont une proportion considérable de mineurs étrangers non accompagnés (MENA). Face à l'important afflux de réfugiés, les centres d'accueil se trouvent débordés : près de 750 MENA sont en attente d'un tuteur et, au cours de ces dernières semaines, plusieurs centaines de jeunes ont été contraints de dormir à la rue sans aucune protection, dénonce Bernard De Vos, délégué général aux droits de l'enfant, dans une lettre ouverte. Une inquiétude partagée par l'Unicef qui appelle les autorités à « faire des enfants réfugiés en Belgique leur priorité. »

Traite, violence et prostitution

« Les conséquences d'un séjour à la rue pour des mineurs présentent tous les risques que les textes internationaux visent précisément à éviter aux enfants au nombre desquels on

trouve, en bonne place, l'exploitation, la traite, la violence et la prostitution. C'est à ces dangers que notre pays expose, sans état d'âme apparent, des dizaines d'enfants si leurs conditions d'accueil ne changent pas drastiquement dans les plus brefs délais », avertit Bernard De Vos.

Le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides a enregistré en 2015 2 370 demandes d'asile de MENA en Belgique, soit presque cinq fois plus que le taux de demandes d'asile des MENA en 2014. « Un taux jamais atteint en Belgique depuis 2006 », indique l'Unicef.

Un pré-accueil inconditionnel pour les mineurs

Le délégué général aux droits de l'enfant estime également que les conditions de vie intolérables de ces mineurs sont dues principalement au nombre limité d'enregistrements journaliers auprès de l'Office des étrangers.

« Nous recommandons, avec la plus grande fermeté, que le gouvernement fédéral organise, sans délai, un pré-accueil inconditionnel pour tous les mineurs d'âge dès leur arrivée sur le territoire et ce, sans attendre la première audition auprès de l'Office des étrangers. Cela, en dépit du fait que ce pré-accueil se justifie, humainement, pour toutes et tous, enfants et adultes ».

Unicef souligne pour sa part que « la crise ne peut pas occulter les droits à la protection de ces enfants. » L'organisation demande notam-

ment des réponses adaptées aux enfants de moins de 12 ans, un accompagnement des familles au-delà d'une période de 3 mois ainsi que d'identifier et d'accompagner les enfants victimes de la traite des êtres humains.

D'après l'Unicef, les 1 000 places demandées par Fedasil aux Communautés sont insuffisantes. L'ONG estime que le réseau fédéral pour les demandeurs d'asile en

Belgique aurait besoin de 300 places par mois pour les enfants.

Deux cas de jeunes enfants à la rue ont été rapportés cette semaine de même que plusieurs cas d'exploitation d'enfants hébergés dans des centres pour adultes, pointe de son côté Unicef.

« Les décideurs politiques ne peuvent donc pas se permettre d'attendre un mois pour réagir », conclut l'ONG. ■

EN 2015

2370

demandes d'asile de mineurs étrangers seuls